



PROTOCOLE DE SÉLECTION – ÉQUIPE NATIONALE DE BOSSES 2023-2024

9 décembre 2022

Facteurs de placement de niveau 3 actualisés

**En cas de divergence entre la version française et la version anglaise, la version anglaise
primera.*

1. Préambule

Le présent document définit les procédures utilisées par Freestyle Canada (FC) pour:

- Sélectionner les athlètes pour l'équipe nationale de bosses 2022-2023 (Groupes A & B)
- Sélectionner les athlètes pour l'équipe NextGen de bosses 2022-2023

2021 –2022 Précisions relatives à la COVID

Freestyle Canada est conscient que la saison 2021-2022 sera remplie de défis étant donné les incertitudes et les restrictions causées par la COVID. L'information fournie dans ce document servira donc de cadre à suivre lors des prises de décisions, cependant le comité de sélection sera doté d'une flexibilité permettant d'ajuster les critères dans la mesure où les processus décisionnels publiés ne sont pas applicables dû à la situation actuelle.

Si un nombre inadéquat d'opportunité de compétition pour une sélection de CM advenait dû aux restrictions causées par la COVID, le comité de sélection PHP tentera de créer des opportunités de compétition spécifiques dédiées à cette sélection.

Si des modifications s'avèrent nécessaires, les parties concernées seront avisées le plus tôt possible.

2. Objectifs du programme haute performance de Freestyle Canada

Former des athlètes conformément aux normes de sécurité et d'éthique, qui remportent des médailles aux Jeux Olympiques (JO) et aux Championnats du monde (CdM).

Les employés du programme haute performance de FC supporteront, prépareront et assisteront les athlètes identifiés dans l'atteinte de leurs objectifs à travers les mécanismes suivants :

- Analyse et identification des forces et des points à améliorer chez les athlètes afin de prescrire des programmes d'entraînement technique, physique et mental appropriés.
- Prendre de l'expérience en compétition internationale où les athlètes peuvent mettre en application leurs outils tactiques et psychologiques.

Les athlètes de l'équipe nationale identifiés aux groupes A et B ont démontré, de manière évidente, qu'ils sont sur la bonne voie pour remporter des compétitions d'envergures d'ici les 4 prochaines années.

Les athlètes identifiés au groupe NextGen ont démontré, de manière évidente, qu'ils sont sur la bonne voie pour remporter des compétitions d'envergures d'ici les 8 prochaines années et progressent dans leur habileté, leurs performances physiques et techniques.

3. Structure de l'équipe nationale de bosses

L'équipe nationale de bosses est composée de (d'un maximum de) trois groupes de skieurs:

- Les athlètes du groupe « A » ont la priorité pour participer aux coupes du monde (CM) et reçoivent le financement le plus élevé de FC.
- Les athlètes du groupe « B » ont la deuxième priorité pour participer aux CM et reçoivent un financement de FC plus élevé que celui offert aux athlètes NextGen.

ET

- Les athlètes de groupe « NextGen » en fonction de leur développement, leur classement et leur financement.

Les athlètes identifiés comme faisant partie des groupes A et B de l'équipe nationale ont démontré qu'ils sont en mesure de remporter une médaille lors d'un événement majeur dans les quatre années à venir.

Les athlètes identifiés dans le groupe NextGen ont démontré qu'ils sont en voie de remporter une médaille lors d'un événement majeur d'ici huit ans et qu'ils progressent dans leurs compétences, leurs performances physiques et techniques.

4. Processus de sélection

La responsabilité de la sélection des athlètes qui participeront au PHP de FC revient au chef de la direction qui agit sous les recommandations du comité de sélection de saut du PHP (comité de sélection).

Le comité de sélection déterminera la taille de l'équipe nationale et de chacun de ses groupes. *La taille des groupes peut varier selon l'année en cours à l'intérieur du cycle olympique, la profondeur de l'équipe, le niveau de performance des athlètes, l'écart de points dans le classement ainsi que le budget financier de l'équipe.*

- Toute sélection d'équipe est faite pour une période d'une année seulement;
- L'équipe nationale sera nommée d'ici chaque année avant le 15 mai;
- FC tentera de maintenir l'équité entre les sexes.
- Les athlètes seront sélectionnés pour participer aux épreuves de bosses en simple et en parallèle.

4.1 Comité de sélection de bosses du PHP ("Comité de sélection")

Sous l'autorité du PDG, le comité de sélection est responsable de toutes les sélections d'équipes et de l'attribution des opportunités de compétition. Les détails de la sélection de l'équipe sont décrits dans ce document ; Les attributions de places pour la CM FIS et la sélection pour les événements majeurs (exemples : Jeux Olympiques d'hiver et championnats du monde) seront publiées dans un document séparé aligné sur les calendriers et les exigences de sélection spécifiques à chaque événement.

Le comité de sélection identifie les athlètes qui se verront offrir des places au sein de l'équipe nationale dans l'un des différents groupes (c.-à-d. A, B et NextGen).

Le comité de sélection est constitué de :

- Trios membres détenant un vote : le chef du programme de l'équipe nationale de bosses, l'entraîneur-chef technique du groupe CM et le directeur du programme haute performance (président – et brie d'égalité)
- Membres ne détenant pas de vote: Autres entraîneurs du programme national de bosses (si applicable), le directeur de la science du sport et de la médecine du sport, le directeur du développement du sport et le directeur général

Lorsqu'applicable, le comité de sélection consultera certains experts du PHP comme : le gestionnaire du programme haute performance, consultants en préparation mentale, entraîneurs physiques, membres de l'équipe médicale ou autres.

Un résumé des décisions des réunions du comité de sélection sera mis à la disposition des parties concernées sur demande. Le personnel du PHP informera les athlètes du programme des décisions du comité. L'information sera transmise directement de l'entraîneur à l'athlète (p. ex. un athlète qui n'est pas sélectionné) ; le résumé des décisions sera distribué à toutes les parties concernées.

4.2 Protocol de sélection

Les sélections d'équipe sont faites pour une année seulement (mai à avril). La période de qualification pour l'équipe nationale de bosses 2023-2024 s'échelonne du 1er décembre 2022 au 30 avril 2023 inclusivement.

Dans les 30 jours suivants la compilation des dernières compétitions de la saison dans le classement (habituellement, le Championnat canadien SR):

- Le comité de sélection prend connaissance de la liste initiale de classement du PHP de bosses et détermine s'il existe des considérations spéciales en matière de classement ou des erreurs dans la saisie de données. Après le 15 mai, aucune rectification ne pourra être faite pour cette période de sélection (voir Annexe).
- Les athlètes admissibles sont désignés et classés en vue des nominations.
- Les athlètes admissibles à la sélection en vertu de circonstances exceptionnelles (blessures, etc.) sont désignés et classés comme il se doit.
- Le comité de sélection identifiera tout autre athlète ayant démontré un fort potentiel pour être sélectionné(e) au PHP. Les athlètes dans cette situation peuvent se voir offrir la possibilité de participer à un camp d'évaluation des habiletés. Ce camp permettra aux entraîneurs de HP de travailler avec les athlètes qui sont sur le point d'être sélectionnés pour le PHP et de leur donner une orientation.
- Pour un(e) athlète qui est placé(e) assez haut dans le classement du PHP Bosses pour être considéré(e) pour la sélection au PHP, mais qui n'est pas en mesure d'assister à des événements ou à des camps clés (c.-à-d. le Championnat canadien senior), le personnel du PHP envisagera d'autres moyens pour que le personnel

d'entraînement puisse voir l'athlète ; ceci doit être discuté avec le DHP de la FC ou le responsable du programme Bosses avant le début du Championnat canadien.

- L'équipe nationale est identifiée et nommée dans l'ordre suivant :
 - a. Groupe « A » de l'équipe nationale, suivi du
 - b. Groupe « B » de l'équipe nationale, suivi du
 - c. Groupe NextGen
- Le comité de sélection déterminera si des athlètes peuvent être identifiés NextGen B. Ces athlètes sont identifiés pour le suivi d'ANP et ils ne font pas partis du PHP.
- Tout athlète sélectionné sera informé de façon officielle et aura 10 jours pour accepter ou refuser l'offre.

4.3 Classement PHP de bosses

Les critères du classement des bosses du PHP sont expliqués en détail à l'annexe 1. Le directeur de la haute performance coordonne tous les classements des bosses du PHP et les calculs liés à la sélection des équipes du PHP. Ces classements sont présentés au comité de sélection pour qu'il les prenne en considération. Les entraîneurs du PHP rendent également compte du niveau de compétence de chaque athlète, de sa progression générale et de son engagement au cours de la saison.

- Pour être admissible au classement, un athlète doit habituellement avoir pris part à un minimum de trois (3) compétitions admissibles au cours de la présente saison.
- Les athlètes en lice pour être nommés au programme de bosses de haute performance devraient skier aux championnats canadiens ou les championnats du monde juniors.
- Pour la sélection du programme PHP Bosses, les résultats de chaque athlète pendant la période de sélection sont utilisés (section 4.2).

4.4 Identification de talent

Les athlètes de niveau provincial qui ont démontré un développement important et qui tendent vers la qualification de groupe NextGen pourraient être invités à prendre part à une opportunité d'entraînement ou session d'évaluation des compétences précise permettant au personnel d'entraîneurs de l'équipe nationale de travailler directement avec l'athlète afin d'évaluer son potentiel de développement. Ces opportunités permettront aux entraîneurs de mieux évaluer des compétences spécifiques et l'aptitude générale à la HP à plus long terme, tout en fournissant aux athlètes un retour direct sur les attentes.

4.5 Considérations spéciales de sélection pour les Grands Jeux

Au cours de la période des Jeux olympiques d'hiver ou des Championnats du monde, les athlètes qui ont de bonnes chances d'être sélectionnés pourraient se voir accorder la priorité dans l'attribution des places pour les compétitions de CM. Les critères de sélection pour les Jeux d'envergure feront l'objet d'une politique distincte qui sera publiée sur le site web de FC.

4.6 Anomalies de pointage

Dans certaines circonstances, trois à quatre épreuves se déroulent sur la même piste dans un court délai, et ces épreuves sont souvent jugées par le même jury. Dans certains cas, cela peut fausser les classements en faveur ou en défaveur des athlètes. Des scénarios comme celui-ci seront revus par le comité de sélection et pourraient occasionner une sélection spéciale non conforme au classement.

5. Admissibilité

Pour être admissible à la sélection de l'équipe nationale de bosses 2023-2024, un athlète doit remplir les conditions d'admissibilité générale et de performance :

5.1 Conditions d'admissibilité générale

- L'athlète doit être membre en règle de FC.
- Être en mesure d'obtenir un passeport canadien. Avoir l'âge requis pour prendre part aux compétitions de la CM FIS pour la saison 2021-2022.
- Si Freestyle Canada le demande, accepter de se soumettre à toute procédure prise en vertu de CCUMS, y compris, sans s'y limiter, signer un formulaire de consentement du participant à CCUMS et accepter la juridiction du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport/Sport Sans Abus.

5.2 Conditions d'admissibilité de performance

L'ANP fournit, de manière restrictive, deux enveloppes de financement pour supporter FC:

1. Poursuite de l'excellence: Pour supporter les athlètes ayant démontré, de manière évidente, le potentiel de remporter une médaille lors des prochains Jeux Olympiques et
2. NextGen: Pour le programme qui supporte les athlètes ayant démontré, de manière évidente, qu'ils sont sur la bonne voie pour remporter une médaille aux Jeux Olympiques subséquents.

Pour être éligible à la sélection de l'équipe nationale de bosses, les athlètes sont classés selon leurs récentes performances; ces résultats étant utilisés pour le classement PHP de bosses. Les athlètes sont sélectionnés pour les groupes A et B selon leurs résultats individuels en bosses. Les athlètes du groupe NextGen sont sélectionnés selon leur rang au classement. Les critères suivants exposent les performances requises pour chaque niveau :

5.2a Équipe nationale de bosses – Groupe A (Stade DLTA: S'entraîneur à gagner)

Les athlètes seront sélectionnés pour le groupe A en fonction de la réussite des critères de performance suivants :

- Un (1) podium dans une épreuve de bosses en CM ou CdM FIS lors de la saison 2022-2023.
- **OU**
- Deux (2) résultats dans le top 5 lors d'une épreuve de bosses en CM ou CdM FIS

lors de la saison 2022-2023.

5.2b Équipe nationale de bosses - Groupe B (Stade DLTA: Apprendre à gagner)

Les athlètes classés parmi les 5 premiers par sexe (incluant les athlètes du groupe A) au classement PHP de bosses 2022-2023 final seront considérés pour ce groupe selon la réussite des critères suivants :

Hommes¹:

- Deux résultats dans les 10 premiers, et parmi le premier 2/3 des compétiteurs, lors d'une CM ou CdM FIS de la saison 2022-2023. Seulement un de ces deux résultats peut provenir d'une épreuve de bosses en parallèle.

Femmes:

- Deux résultats dans les 8 premières, et parmi le premier 2/3 des compétiteurs, lors d'une CM ou CdM FIS de la saison 2022-2023.

**Le comité de sélection peut ajouter des athlètes de manière discrétionnaire (Voir: Section 9 – Considérations spéciales au classement).*

5.2c Équipe nationale de bosses – Groupe NextGen (Stade DLTA: S'entraîner à la compétition et Apprendre à gagner)

La taille de l'équipe NextGen sera déterminée suite à la sélection des athlètes des groupes A et B. Le comité de sélection sélectionnera les athlètes de ce groupe selon le classement PHP de bosses 2022-2023.

- Le comité de sélection peut sélectionner des athlètes sans suivre l'ordre du classement selon leurs habiletés et/ou une clause blessure.
 - L'évaluation des habiletés peut survenir au cours de la saison par un des entraîneurs du programme national ou encore, lors d'un camp d'entraînement du PHP au printemps.
 - Les habiletés seront évaluées en fonction du document Profile Médaille d'Or de FC.
- Le comité de sélection pourrait décider de réduire la taille de l'équipe s'il y a une différence de points importante entre certains athlètes du classement.
- Les athlètes NextGen devraient progresser vers le groupe B ou A dans les quatre ans suivant leur première nomination dans l'équipe. Les athlètes ne montrant pas une progression appropriée en termes de performance ou de niveau de compétence peuvent ne pas se voir proposer un renouvellement de leur poste dans le groupe NextGen.

5.2d Probation

La sélection d'un nouvel athlète ou la promotion d'un athlète à un autre niveau est provisoire au rendement de l'athlète lors de son premier camp d'entraînement. Ses performances et son attitude pourront être passés en revue pour être certain que ce dernier s'adapte bien à l'équipe.

6. Opportunités de compétition

La FIS procure des opportunités de compétition pour les athlètes de FC et ce dernier sélectionne les athlètes pour ces compétitions sanctionnées. Des documents distincts seront créés chaque saison pour déterminer comment les places de contingent sont distribuées aux athlètes de bosses du PHP de Freestyle Canada.

Veillez noter

- FC n'est pas dans l'obligation de remplir toutes ses places allouées pour les CM (ou les Championnats du monde FIS).
- Les opportunités en CM seront offertes en priorité aux athlètes des groupes A et B et ensuite, aux athlètes du groupe NextGen; comme déterminé par le comité de sélection selon le classement de l'équipe ou les considérations exceptionnelles.
- Les places sont accordées en prenant en considération la santé et la préparation de l'athlète.
- Le maintien de l'équité des sexes pourrait être affecté par la différence de points, les résultats et les stades de développement.
- Les athlètes du groupe A ont une place garantie jusqu'à la fin des CM en Amérique du Nord; soit les deux premiers blocs.
- Les athlètes du groupe B ont une place garantie jusqu'à la fin du calendrier annuel 2021 et les CM en sol canadien.

7. Circonstances Exceptionnelles

Un athlète qui progresse bien dans sa carrière, mais qui vit une blessure, un décès dans sa famille ou une situation similaire pourrait se voir accorder une certaine flexibilité par rapport au classement PHP de bosses, aux attributions des places en CM et à d'autres décisions de FC. Ces situations font référence à des circonstances exceptionnelles.

Les compétitions manquées en raison de protocoles obligatoires d'isolement/de quarantaine COVID seront considérées comme des « circonstances exceptionnelles ».

Pour chaque athlète, FC génère un pointage au classement PHP basé sur l'hypothèse que chaque athlète aura au moins six pointages (ou « six départs ») disponibles. Si un athlète est incapable d'obtenir six départs pour lesquels il était qualifié pour concourir, les résultats de la saison précédente peuvent être utilisés afin que l'athlète ait 6 pointages de disponible.

Si l'athlète n'a pas six « départs » dans sa saison, les événements de même valeur s'étant déroulés les plus récemment lors de la saison précédente seront utilisés jusqu'à ce qu'un total de six départs soient disponibles pour le calcul du classement HPP (exemples : 1) Si les championnats canadiens sont manqués, l'événement le plus récent de niveau NorAm/Championnat canadien de la saison précédente sera utilisé; 2) Un départ manqué de niveau CM sera remplacé par la dernière CM de l'année précédente auquel l'athlète a participé.) Si un athlète a six départs dans la saison en cours, les résultats de cette saison seront utilisés pour le classement HPP.

Un athlète ne peut pas choisir de se retirer d'un événement et faire appliquer cette clause sans remplir en amont, les conditions requises d'une approbation médicale et de FC.

Dans le cadre de paramètres spécifiques, le comité de sélection a la possibilité de sélectionner des athlètes « hors classement ». Veuillez consulter la section 9. Considérations spéciales relatives au classement pour plus de détails.

Seuls les athlètes membres du programme PHP sont admissibles à la clause « Circonstances exceptionnelles ». Les athlètes provinciaux qui ont subi des blessures peuvent être intégrés au PHP par le biais du mécanisme d'une sélection « hors classement » si des preuves suffisantes sont disponibles pour le justifier.

Le comité de sélection a le pouvoir discrétionnaire d'utiliser la clause de circonstances exceptionnelles pour des cas particuliers. Cela est plus probable de subvenir pour les athlètes avec un nombre important de résultat récents en CM (médailles, top 6 ou top 16 aux jeux majeurs). Cela peut inclure l'extension de la période de sélection, ou d'autres ajustements pour répondre au cas particulier.

Toute blessure doit être évaluée et validée par un membre de l'équipe médicale de FC. Le but de l'évaluation médicale est de confirmer le degré de la blessure et le temps prévu pour la récupération de l'athlète.

Le comité de sélection, avec la contribution d'experts médicaux, peut empêcher un athlète de participer à une épreuve si le rythme de la réadaptation de l'athlète après une blessure le justifie.

Un athlète en lice pour une place dans le programme de bosses de haute performance qui n'est pas capable de participer aux championnats nationaux en raison d'une blessure ou d'autres circonstances exceptionnelles, doit demander l'autorisation, par écrit, au DHP ; le DHP peut exiger une documentation médicale.

Il peut arriver qu'une partie ou la totalité d'une saison de compétition soit interrompue et qu'il y ait moins de six départs disponibles. Lorsque tel est le cas, le Comité de sélection peut modifier les hypothèses retenues pour le classement de l'équipe. Si cela est fait, il sera fait pour trouver plus de données à des fins de classement.

8. Athlète blessé de la saison précédente

Il peut arriver qu'il ne soit pas approprié pour un athlète du programme de haute performance, en raison d'une réduction des activités liée à la santé, de participer à des activités d'entraînement et de compétition du PHP pendant toute une année de programme. Dans une telle situation, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Une telle décision sera prise collectivement par l'athlète, le médecin personnel de l'athlète, le DHP de FC et le médecin en chef de FC.

- L'athlète doit rester membre du programme de haute performance et doit acheter une adhésion FC et une licence internationale de compétiteur.
- L'athlète demeurera admissible aux vêtements du PHP et aux autres articles du "pool" des fournisseurs, continuera de faire l'objet d'une promotion par l'entremise des activités de FC Media et demeurera admissible aux brevets de Sport Canada et aux services du Réseau de l'Institut canadien du sport olympique et paralympique (RICSP).
- Un programme de réadaptation pour l'athlète doit être élaboré conjointement par l'athlète et le FC. Le programme de réadaptation sera suivi par le CF et évalué régulièrement. Le retour de l'athlète à une pleine participation au PHP dépendra, en partie, de l'achèvement satisfaisant du programme de réadaptation.
 - Le programme de rééducation peut inclure une formation HPP formelle et l'entrée dans des compétitions, ainsi que de la physiothérapie, une formation individuelle et d'autres mesures de réadaptation.
 - Toute formation formelle du PHP ou toute participation à des compétitions sera uniquement à des fins de réadaptation. Les évaluations ou les résultats d'une telle formation ou participation à des compétitions ne doivent pas être utilisés pour le classement de l'athlète pour les sélections de l'équipe du PHP.
 - L'athlète sera admissible à reprendre sa pleine participation au PHP seulement après que le FC aura déterminé que le programme de réadaptation a été complété avec succès.

9. Considérations spéciales au classement

Le comité de sélection peut dans certains cas choisir de sélectionner des athlètes sans suivre l'ordre de classement initial. Dans ce cas, le comité de sélection doit consigner en détail les motifs de sa décision. Ces raisons doivent appuyer les objectifs du programme décrits au début de ce document.

Les considérations de classement spéciales incluent, sans s'y limiter, les exemples suivants :

- Un athlète qui montre d'excellents résultats et augmente ses résultats de performance peut être déplacé plus haut que son classement calculé.
- Un athlète qui montre d'excellentes caractéristiques physiques (mesurables lors de tests) et/ou des capacités techniques ; peut être déplacé plus haut que son classement calculé. Cela est plus susceptible de se produire au début de la carrière d'un athlète. Rationnel : à certains stades de développement, un athlète peut se concentrer sur l'entraînement et ne pas être aussi performant en compétition.
- Un athlète qui a eu des opportunités et qui n'avance pas vers l'objectif du programme peut descendre plus bas que son classement calculé.
- Lorsqu'il y a un écart de points relativement étroit entre deux athlètes, il y a une plus grande chance de sélection « hors service ».
- Un athlète avec une solide éthique de travail et un engagement envers les opportunités d'entraînement peut passer devant un athlète qui n'a pas démontré ces caractéristiques.

10. Généralité

Les situations non traitées dans le présent document seront résolues par le directeur général de FC en collaboration avec le comité de sélection.

11. Processus d'appel et d'audition

FC est lié par le mandat de notre organisation et, dans certains cas, par celui de nos partenaires de performance ; nous nous efforçons de prendre des décisions qui sont conformes à ces paramètres. Si un(e) athlète estime qu'une erreur a été commise dans l'application de ces critères, il ou elle doit immédiatement contacter son directeur du PHP. Si la situation n'est pas résolue par cette discussion, l'athlète peut interjeter appel selon le processus normal de la FC (politique d'appel).

Annexe: Processus du classement PHP de bosse HPP

Préambule

Pour qu'un athlète soit admissible au classement, il doit habituellement:

- Être membre en règle de FC;
- Avoir participé au Championnat Canadien de la saison en cours;
- Avoir pris part à au moins 3 compétitions de qualification différentes durant la saison en cours; à moins d'une blessure.

Les valeurs de score et de classement des différents niveaux de compétition sont incluses à l'aide d'un système de factorisation développé en partenariat avec l'équipe d'analyse des données du réseau de l'Institut canadien du sport.

Compétitions admissibles:

Seules les compétitions reconnues par le PHP de la saison en cours seront considérées pour le calcul du classement PHP de bosses. Ces compétitions sont classifiées en 3 niveaux:

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Championnat du monde FIS	NorAm FIS	Événements classiques Apex
Jeux Olympiques	Championnat canadien SR	
Coupes dumonde FIS	Championnat du monde FIS JR	

*Les sélections américaines seront utilisées à l'interne pour l'attribution des places de CM VSC, mais ne seront pas utilisées pour le classement du PHP.

Processus du classement

Les pointages de classement du PHP Bosses sont composés des valeurs de pointage et de placement. Le pointage de classement de chaque athlète est créé à partir de la somme de deux nombres :

- la moyenne des trois meilleures valeurs de pointage de chaque athlète (valeur de 40 %) et
 - la moyenne des trois meilleures valeurs de placement de chaque athlète (valeur de 60 %).
- Les pointages et les classements sont convertis en valeurs sur la base des formules décrites ci-dessous.

Établissement des valeurs de pointage :

- Chaque tour de compétition génère un pointage de juge pour un athlète (c.-à-d. Q1, F1, etc.) ; ces pointages sont utilisés pour déterminer les valeurs de pointage.
- Le score de l'athlète à chaque tour de compétition est admissible au classement, mais seule la meilleure valeur de score d'une compétition est utilisée pour la contribution de cette épreuve au classement du PHP - bosses.
- Chaque valeur de pointage est calculée à partir de la somme de son pointage dans ce tour divisé par le pointage gagnant de ce tour multiplié par le facteur de pointage de la

compétition.

- (Par exemple, votre pointage divisé par le pointage gagnant multiplié par 100 ; si vous avez gagné une ronde, votre valeur de pointage pour cette compétition sera de 100).
- Lorsqu'une compétition de bosses comprend un Q2 (format), le pointage gagnant de Q1 sera pris en compte pour les calculs de Q2 (jusqu'à un maximum de 100 %).

Facteurs du score de la concurrence

MO et DM*	Niveau 1: FIS Coupe du monde, Championnats du monde et Jeux Olympiques d'hiver	Niveau 2: NorAm /Championnats Canadien (sr) / Championnats du monde junior	Niveau 3: Apex Classic, Événements identifiés FIS.
Homme	100	87.79	86.27
Femmes	100	88.19	85.79

* Les facteurs DM Pointage sont utilisés lorsque le classement est basé sur une seule ronde de qualification.

Établissement des valeurs de placement :

- Seul le classement final de chaque épreuve sera pris en compte pour le calcul des valeurs de placement.
- Les données de classement des dix dernières années des compétitions de bosses ont été utilisées pour créer les facteurs de classement des compétitions utilisés pour les calculs (voir l'annexe 1).
- Les résultats des concurrents étrangers participant aux Championnats canadiens et aux épreuves Apex Classic seront supprimés des résultats aux fins du classement des bosses du PHP.
- Les valeurs de place seront calculées pour les résultats des athlètes dans les classements suivants :

Placement Disponible pour utilisation par la concurrence

	Bosses		Bosses Parallèles	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niveau 1	25	20	16	16
Niveau 2	25	20	12	8
Niveau 3	10	10	8	8

Formule de pointage complète du classement du PHP Bosse :

Les trois meilleures valeurs de pointage de chaque athlète

- la moyenne des trois meilleurs pointages de la saison de chaque athlète sont calculés et multipliés par 40%,
- la moyenne des trois meilleures valeurs de place de la saison est multipliée par 60 %. Les places peuvent provenir de toute combinaison de bosses ou de bosses en parallèle.

Ces deux chiffres sont additionnés pour créer le classement des bosses du PHP de l'athlète.

Men's Data			
TIER	1A	2A	3A
Place	World Cup	Noram/SrCa nChamp	CanSeln
1	100	87.79	86.27
2	99.47	87.64	86.12
3	98.94	87.48	85.97
4	98.42	87.33	85.82
5	97.90	87.18	85.67
6	97.38	87.03	85.52
7	96.87	86.87	85.38
8	96.36	86.72	85.23
9	95.85	86.57	85.08
10	95.35	86.42	84.93
11	94.85	86.27	
12	94.35	86.12	
13	93.86	85.97	
14	93.37	85.82	
15	92.88	85.67	
16	92.39	85.52	
17	91.91	85.38	
18	91.43	85.23	
19	90.96	85.08	
20	90.49	84.93	
21	90.02	84.79	
22	89.55	84.64	
23	89.09	84.49	
24	88.63	84.35	
25	88.17	84.20	

Women's Data				update
TIER	1A	2A	3A	
Place	World Cup	nChamp	CanSeln	
1	100	88.19	85.79	
2	99.16	87.95	85.56	
3	98.32	87.71	85.32	
4	97.49	87.46	85.09	
5	96.68	87.22	84.86	
6	95.87	86.98	84.62	
7	95.07	86.74	84.39	
8	94.28	86.50	84.16	
9	93.49	86.27	83.93	
10	92.72	86.03	83.7	
11	91.95	85.79		
12	91.20	85.56		
13	90.45	85.32		
14	89.70	85.09		
15	88.97	84.86		
16	88.24	84.62		
17	87.52	84.39		
18	86.81	84.16		
19	86.11	83.93		
20	85.41	83.7		